

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENNARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, M. REYNES Xavier, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSEE : Mme PEREZ Dominique pouvoir à Mme DONZE Dominique.

ABSENT: M. SONNEMANN Florian.

M. REYNES Xavier a été élu secrétaire de séance.

En préalable, M. le Maire souhaite informer les conseillers que le point X, Monts Jura Sport Événement – Demande de subvention, est retiré de l'ordre du jour, la commission culture n'ayant pu se prononcer au préalable sur cette demande.

Le compte rendu de la réunion du 03 novembre 2011 est présenté. Le compte-rendu **EST ADOPTE** à l'unanimité. Mme JOUANNET fait remarquer que le compte-rendu est disponible sur le site internet de la commune avant que ce dernier n'ait été validé par le Conseil Municipal. M. le Maire précise que le compte-rendu est validé au préalable par le secrétaire de séance sous sa responsabilité. La publication sur le site de la commune n'est qu'un moyen supplémentaire d'informer la population en complément de l'affichage qui doit être réalisé dans les 08 jours. Les éventuelles remarques étant retranscrites sur le compte-rendu suivant.

20h15 : arrivée de M. FOURNIER Ernest.

Les factures du mois de novembre sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur la facture de la société E.P.I., il souhaite savoir pourquoi des éléments sont pris en charge en investissement et d'autres en fonctionnement. Il lui est répondu que les tenues des sapeurs-pompiers sont payées en fonctionnement alors que les attelles sont décomptées en investissement. M. DEQUENNE demande à quoi correspond la facture Wurth, M. le Maire l'informe qu'il s'agit des pièces nécessaires à la mise en place d'un WC adapté aux personnes à mobilité réduite dans la salle des fêtes. Mme DONZE s'interroge sur le seuil pour prendre en charge une facture en investissement ou en fonctionnement. Il lui est répondu qu'un seuil de 500 € est souvent évoqué mais la distinction se fait en réalité dans l'intégration du bien dans le patrimoine de la commune sur la durée. M. DEQUENNE s'interroge alors sur la présence de la facture EIFFAGE pour les travaux de voirie 2011 en fonctionnement. Il lui est répondu que ces travaux non pas apportés de valeur ajouté au bien, seule la couche de roulement ayant été concernée, il s'agit de travaux d'entretien.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si la commune a été informée, au préalable, des travaux de goudronnage menés par la S.D.E.I. sur la Route du Col. Il lui est répondu que non.

M. le Maire présente les devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : acquisition d'un panneau de signalisation pour la Route du Col pour 492,70 € H.T., il est précisé que cet achat vient en complément de l'arrêté limitant à 5,5 tonnes les véhicules pouvant emprunter la Route du Col entre le 15 décembre et le 31 mars, fourniture d'un code électoral pour 63 € T.T.C., travaux de rénovation de deux bureaux dans la mairie et du bureau pour le C.C.A.S. pour 5 618,04 € H.T., fourniture de super absorbant pour 316 € H.T., fourniture de galets pour désinfecter les fontaines pour 272 € H.T., distribution du Crozet Contact du mois de novembre pour 106,63 € H.T. M. le Maire précise que pour cette prestation, des problèmes de distribution ont été rapportés sur Villeneuve, une enquête est en cours.

I – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire laisse la parole à M. CHANEL.

Ce dernier informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, liés, pour le fonctionnement, à l'augmentation du prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R.) que la commune doit payer :

Fonctionnement :

DEPENSES

Compte 739116 – F.N.G.I.R. : 10 000 €

RECETTES

Compte 7311 – Contributions directes : 14 154 €

Compte 74831 – Dotation et compensation T.P. : - 4 154 €

Investissement :

DEPENSES

Frais document urbanisme (compte 202) : - 15 000 €

PLU (compte 202 – programme 135) : 5 500 €

Concessions et droits similaires (compte 205) : 9 500 €

Immo en cours - construction (compte 2313) : 50 000 €

Immo en cours – Inst Technique (article 2315) : - 50 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte les modifications indiquées ci-dessus.

II – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET BOIS

Point retiré de l'ordre du jour.

III – BUDEGT FONTAINE SUCREE – VALEUR RESIDUELLE DES TERRAINS - RETROCESSION

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les terrains, cadastrés section D N°798, 805, 809, 810, 813 et 966, pour une superficie de 25 640 m² constituant la Z.A. de la Fontaine Sucrée dans sa totalité, appartiennent à la commune de Crozet depuis des temps immémoriaux.

Afin de les sortir de l'actif du budget général de la commune pour les affecter à celui du budget annexe, il propose au Conseil

Municipal de fixer leur valeur à 38 460 € soit 1,50 €/le m². Après débat, le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition.

20h35 : arrivée de M. CHAUMONT Eric.

IV – LIGNE DE TRESORERIE - AUTORISATION

M. le Maire propose à l'Assemblée Communale de valider dans son principe la concrétisation d'une ligne de trésorerie de 300 000 € pour l'année 2012. Après consultation, une seule proposition a été reçue, celle du crédit agricole centre-est. L'indice de base est fixé sur le T4M avec une marge de 2,20%.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la concrétisation d'une ligne de trésorerie de 300 000 € et autorise M. le Maire à signer le contrat à venir avec le crédit agricole centre-est et à procéder, sans autre délibération, aux opérations prévues contractuellement (demandes de versement de fonds, remboursement du capital, paiement des intérêts et des frais financiers).

V – BOIS BORD DE ROUTE – PRIX DE VENTE

Dans le cadre de la cession des bois bord de route prévue au printemps 2012, M. ASSENARRE rappelle qu'il est nécessaire de fixer un prix de vente au stère, le prix proposé est de 35 € le stère. Cette augmentation du prix par rapport aux années précédentes est justifiée par l'augmentation du coût du débardage et du bucheronnage payés par la commune.

Il informe aussi les conseillers que 320 stères sont prévus en 2012.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le prix de vente du stère à 35 €

VI – ADHESION ADULLACT

M. le Maire propose aux conseillers d'adhérer à l'association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (A.D.U.L.L.A.C.T.). Le coût de cette adhésion s'élève à 250 € mais devrait être gratuit, la commune adhérant à l'association des Maires du département de l'Ain. La commune pourra ainsi disposer librement de logiciels de gestion développés par les services informatiques des administrations adhérentes, tels que la gestion du courrier ou des congés.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte d'adhérer à l'A.D.U.L.L.A.C.T.

VII – VENTE AMBULANTE – PARKING DE LA TELECABINE

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de M. DAVIAU, pour la vente ambulante sur le parking de la télécabine.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une autorisation avait déjà été accordée à M. DAVIAU pour la saison 2010/2011. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la location d'un emplacement à l'entreprise « La Galette d'Autrefois » pour un montant de 200.00 € la saison.

VIII – ALLOCATION DE VETERANCE - SAPEURS-POMPIERS

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de M. MAZUIR Rachel, Sénateur de l'Ain, Président du Conseil Général de l'Ain et du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) de l'Ain. Par cet envoi, le Président du CASDIS rappelle aux communes que le SDIS de l'Ain prend en charge l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires alors qu'il s'agirait d'une dépense obligatoire des communes. Il informe les conseillers que pour 2010, cette allocation s'élève à 6 077,66 € pour la commune.

M. CHANEL fait part de son étonnement. En effet, il rappelle que la commune verse plus de 20 000 € par an au SDIS, il se demande à quoi peu servir cette somme.

M. le Maire souhaite faire part, en parallèle d'un courrier qu'il a reçu de l'Association des Maires du Département de l'Ain qui s'oppose à ce désengagement et estime que le Conseil Général de l'Ain a pris la décision de verser les allocations de vétérance en connaissance de cause. Un débat s'engage sur les charges, liées aux activités des sapeurs-pompiers, pour les communes accueillant un centre de première intervention non intégré (C.P.I.N.I.) et celles pour les communes dotées d'un centre de secours du corps départemental qui n'ont pas à verser l'allocation de vétérance.

Bien que certains conseillers souhaitent que la commune adopte dès à présent une position de principe refusant la prise en charge par la commune de l'allocation de vétérance, M. le Maire propose d'attendre l'évolution des négociations entre le SDIS et l'Association des Maires du département de l'Ain avant de faire prendre au Conseil municipal une position.

Les conseillers valident cette approche.

Mme ALLAINGUILLAUME demande que la commune sollicite auprès du SDIS le nombre de sapeurs-pompiers percevant l'allocation de vétérance sur la commune.

IX – PERMIS DE DEMOLIR

Depuis la réforme du droit de l'urbanisme mise en œuvre au 01^{er} octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de construire ne sont plus systématiquement requis. M. le Maire informe les conseillers que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme. Un débat s'engage. Il en ressort que le permis de démolir permet une meilleure maîtrise de l'espace et une meilleure gestion du cadastre puisque des bâtiments détruits peuvent subsister sur le cadastre en l'absence de permis de démolir. M. VUAILLET rappelle que dans le P.O.S. actuel, le permis de démolir était seulement prévu dans la zone UA-a.

Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti de la commune, le Conseil, à l'Unanimité, accepte d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

X – MONTS JURA SPORT EVENEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION

Point retiré de l'ordre du jour.

XI - RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Finances – M. CHANEL :

- Préparation budget 2012: les différentes commissions doivent rapidement établir leurs besoins en termes d'investissement pour l'année prochaine, tout faisant preuve de parcimonie.

M. VUAILLET s'interroge sur le financement nécessaire à l'acquisition du centre sportif l'année prochaine. Il lui est répondu qu'une enveloppe de 400 000 € semble nécessaire.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Mardi 06 décembre – 20h à la salle des fêtes : les conseillers sont invités à la projection des photographies prises lors de la classe découverte qui s'est déroulée à Villefranche de Rouergue.
- Dimanche 04 décembre – 11h à la salle des fêtes: Sainte Barbe.
- Hommage aux sportifs de la commune du 11 novembre: M. DEQUENNE fait part de la joie des sportifs invités à cette cérémonie. Mesdemoiselles CORNEVIN et PATUREL ainsi que Messieurs BUFFAZ et LEMEUR ont reçu la médaille d'honneur de la commune. Deux sapeurs-pompiers volontaires ont été distingués pour leurs faits sportifs Mlle MARQUET et M. GALICHET.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclarations préalables de novembre:

- DP Mme HANNOUZ Evelyne, 341 Route du Col. Division d'un terrain en deux lots. Favorable avec réserves au 15/11/2011.
- DP Mme D'AMICO Arlette, 73, Impasse des Sarsonnières. Construction d'un auvent avec toit à deux pentes sur le bâtiment existant. Tacite au 30/11/2011.

Permis de construire de novembre :

- PC M. MEREDITH Timothy, Chemin des Hivouettes. Toiture terrasse végétalisée sur local technique et abri voitures. Accordé le 29/11/2011.
- PC S.A.R.L. FRANCE PIERRE, Rue de la Montagne - Villeneuve. Construction de deux villas jumelées. Accordé avec réserves le 29/11/2011.

Autorisation de travaux de novembre:

- A.T. SEMCODA, Le Marais Nord. Création d'un magasin au rez-de-chaussée d'un bâtiment. Défavorable au 17/11/2011.

M. ALLIOD souhaiterait que plus de précisions soient apportées dans les comptes-rendus de la commission urbanisme.

M. MASSON souhaite connaître le devenir de la déclaration préalable posée par M. PELAZ pour un changement de destination d'un bâtiment. Il lui est répondu que l'instruction est en cours auprès des services de la D.D.T.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Carrière: l'étude opérationnelle de réhabilitation écologique a été reçue en Mairie. Elle fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal. Le coût des travaux à prévoir semble peu élevé. Les services du Parc Naturel Régional étudient aussi ce document.
- Bévy : une réunion est prévue le 15 décembre en Mairie avec les différents acteurs concernés.

Commission Travaux – M. FOURNIER :

- Investissement budget 2012: la commission réalise un inventaire sur les travaux à prévoir et ceux déjà actés, les chiffres sont à affiner.

M. DEQUENNE souhaite savoir si le cheminement piéton est prévu sur la route d'Harée en particulier à la hauteur de l'entrée du Jiva Hill. M. le Maire lui répond que ces travaux ne pourront être envisagés qu'en partenariat avec cette société. L'autre possibilité étant de favoriser le développement de mobilité douce sur d'autres axes pour éviter cette zone.

Mme VUILLEMET souhaite faire remarquer que la mise en place d'une lumière extérieure avec détecteur de mouvement serait utile à l'entrée de la salle de Rossillon.

- Toiture ancienne école: les travaux sont achevés, leur réception reste à réaliser. Le travail est très satisfaisant. Les barres à neige ont été remplacées par des crochets à neige.
- Travaux Route de la Télécabine : les travaux d'aménagement sur la partie haute sont terminés, les marquages réalisés. Le choix des végétaux reste à faire mais la plantation des arbres est différée. Une réunion est prévue le 08 décembre en Mairie, le haut de la rue du Jura est à réaménager provisoirement et le chantier doit être nettoyé par l'entreprise. Selon les premières constatations, la vitesse des véhicules empruntant cette voie, semble déjà avoir diminuée.

XII – DIVERS

1. Informations diverses :

- Centre sportif:

- Une réunion du groupe de travail est prévue entre le 05 et le 09 décembre.

- Point sur la situation: l'achat en indivision par les trois communes (Chevry, Crozet, Sergy) nécessite la création d'un syndicat intercommunal assurant l'acquisition de ce bien. Si cette solution n'est pas possible, la seule possibilité reste l'achat par une seule commune qui conventionnera avec les deux autres. En parallèle de la création de ce syndicat, les trois communes mettront en place une société publique locale à laquelle les communes délègueront la gestion. Une décision de principe sera à prendre au mois de janvier 2012.

Une promesse de vente va être signée par la commune de Sergy en fin d'année pour permettre la mise en place de ce dispositif.

- Moto-cross: la commission de sécurité s'est réunie le 09 novembre. De nombreuses remarques ont été faites. Le terrain a été fermé. Le rapport de visite est à recevoir pour déterminer les travaux nécessaires à la mise en conformité.
- Vœux de M. le Maire: le lundi 09 janvier 2012 à 19h à la salle des fêtes.
- Assemblée générale de Crozet Association: le mercredi 14 décembre à 20h30 salle de Rossillon.
- Association des amis de l'orgue de Crozet: contes de Noël le dimanche 04 décembre à 16h à l'église.
- Vacances des sapeurs-pompiers volontaires: le montant pour la période allant du mois d'avril au mois de novembre s'élève à 1 922,35 €

M. DEQUENNE souhaite savoir où en est le projet d'aménagement sur le terrain du Marais Nord. M. le Maire lui répond que le permis de construire est en cours d'élaboration par la société Bouwfonds Marignan, des sondages sont en cours de réalisation pour permettre une implantation optimale des bâtiments.

M. ALLIOD souhaite savoir si M. CHEVILLARD a déposé les permis de construire afférents aux deux lots sous compromis sur la Fontaine Sucrée. Il lui est répondu que non.

Séance levée à 21h50